



Collectif anti-pauvreté de Lanaudière (CAP Lanaudière)  
144, rue Saint-Joseph  
Joliette (Qc) J6E 5C4  
Téléphone : 450.752.4700 / Télécopieur : 450.760.3586

## Lettre ouverte à M. Sam Hamad Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur,

Nous sommes une soixantaine de personnes aujourd'hui le 6 novembre 2009 à faire le pied de grue devant le Club de Golf de Joliette pour nous faire entendre devant la consultation que vous tenez sur le Plan de lutte contre la pauvreté pour les 5 prochaines années. Plusieurs groupes n'ont pas été invités à cette consultation restreinte, alors qu'ils sont impliqués dans la lutte à la pauvreté. D'ailleurs, le Collectif anti-pauvreté de Lanaudière a dû faire plusieurs démarches afin d'être enfin invité.

On comprend mieux toutefois, Monsieur Hamad, la logique de cela quand on sait que ces groupes défendent énergiquement les positions du Collectif pour un Québec sans pauvreté et que vous n'êtes pas nécessairement d'accord avec ces positions.

Mais même à l'extérieur des lieux de cette consultation, les gens avaient beaucoup à dire sur ce que vous préparez dans vos bureaux du ministère pour le prochain plan de lutte à la pauvreté. Voici des exemples de ce que les personnes présentes ont dit :

- Il est inacceptable que dans notre société des personnes seules vivent ou tentent de vivre avec un revenu indécent de 550 à 900 \$ par mois, alors qu'un loyer actuellement coûte au-delà de 450 \$ par mois.
- Il est inacceptable que des personnes avec de faibles revenus qui ont des problèmes de santé plus graves et qui ne peuvent se payer des soins spéciaux tels des implants dentaires qui leur permettraient de manger correctement, n'aient pas accès à ces soins.
- Il est inacceptable que des personnes peu scolarisées qui ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi avec les nouvelles exigences d'aujourd'hui soient exclues du marché du travail.
- Il est inacceptable que les personnes en situation de pauvreté n'arrivent plus avec les nombreuses hausses de loyer, d'aliments, d'Hydro-Québec, etc. et qu'on parle de nouvelles hausses de tarifs de toutes sortes.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, le plan de lutte à la pauvreté proposé par votre gouvernement manque de vision. L'emphase mise sur l'approche territoriale intégrée évacue complètement le rôle central de l'État en matière de lutte à la pauvreté et renvoie aux communautés locales des responsabilités sans les ressources : c'est inacceptable!

Nous attendons d'un prochain plan de lutte qu'il s'attaque prioritairement aux causes structurelles de la pauvreté, ce que seul l'État peut faire. Un réel plan de lutte respecte les droits économiques et fondamentaux et permet à tous d'atteindre la dignité humaine.

Nous rappelons que la lutte contre la pauvreté doit se faire par les actions suivantes :

- Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics, gratuits, universels et de qualité;
- Ne pas faire de la tarification un outil de financement des services publics. Ne pas augmenter les tarifs des services déjà facturés;
- Hausser le salaire minimum afin qu'il permette de sortir de la pauvreté;
- Rehausser les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels.
- Que la pension alimentaire pour enfant cesse d'être considérée comme un revenu à l'aide sociale, aux prêts et bourses, à l'aide juridique et dans les programmes d'aide au logement;
- Éliminer les catégories à l'aide sociale et reconnaître les besoins spécifiques des personnes handicapées;
- Éliminer toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale;
- Construire, de façon récurrente, davantage de logements sociaux en s'assurant qu'ils soient universellement accessibles;
- Implanter un vrai système de contrôle des loyers;
- Implanter une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiants, des étudiantes et des jeunes adultes;
- Demander un moratoire sur toutes les ententes entre le gouvernement du Québec et les fondations privées, dont la Fondation Lucie et André Chagnon. Nous revendiquons qu'un large débat public ait lieu sur cette nouvelle gouvernance et sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre vigilance constante sur ces questions,

**Au nom de CAP Lanaudière et de toutes les personnes présentes à la mobilisation du 6 novembre 2009**